

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2301

28 septembre 2011

SOMMAIRE

1to1 Marketing S.à r.l.	110413	EP Sundsvall S.à r.l.	110439
4 i S.A.	110413	Ets. Paul Vrehen S.à r.l.	110438
Abacus Invest S.C.A., SICAR	110414	Euro Emballage S.A.	110438
ABH Holdings S.A.	110413	EuroInformation International	110440
Amon Properties S.A.	110413	Exponent Luxembourg S.à r.l.	110439
Amon Properties S.A.	110422	Financière Figaro II S.à r.l.	110430
Amon Properties S.A.	110421	France Investment S.A.	110439
Amon Properties S.A.	110422	FranconoFund SCA SICAV-SIF	110439
Amon Properties S.A.	110422	FranconoFund SCA SICAV-SIF	110443
Amon Properties S.A.	110422	Frontera Capital S.à r.l.	110445
Amstel Japan Fund S.A. SICAV-SIF	110412	Fyner International SA	110443
ARC Asset Management S.A.	110421	Gaia Property Investments 5 S.à r.l.	110443
AS Concept Group S.A.	110422	Gear Investments & Properties S.A.	110444
Axel Albatros A.G.	110423	Geminus Bis S.A.	110444
BAX Solar S.à r.l.	110402	Genesis Smaller Companies	110444
BBVA & Partners SICAV-SIF	110423	GP-1 Munich A LBC Vesta S.à r.l.	110444
BLP FINANCE- Agences d'assurances - S.à r.l.	110429	GP-1 Munich A LBC Vesta S.à r.l.	110445
Cantac S.A.	110430	GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l.	110448
Carmeuse Holding S.A.	110429	GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l.	110448
Carmeuse Holding S.A.	110431	VII Chateau Finance Sub A S.à r.l.	110431
Cheops Participations S.A.	110414	Volga Resources S.A.	110402
Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	110430	Votre Jardin S.à r.l.	110402
Coal Energy S.A.	110423	WE invest SA	110412
Decovia Lux S.A.	110438	Weypo s.à r.l.	110411
D.S.O. Services S.à r.l.	110429	Weypo s.à r.l.	110412
Dual Investments Luxembourg S.A.	110431	Wigham House (Barking) S.à r.l.	110412
		Work-Order S.A.	110413

Volga Resources S.A, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 127.651.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 29 Juin 2011:

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 2 Août 2011 du 412 F, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011111255/15.

(110127520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Votre Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2414 Luxembourg, 31, rue Jean Raspert.
R.C.S. Luxembourg B 84.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111256/10.

(110127038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

BAX Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5809 Hesperange, 7, rue du 31 Août 1942.
R.C.S. Luxembourg B 162.364.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Dr. Xuanlai He, with professional address at Koblenzer Str. 41, Frankfurt am Main, Federal Republic of Germany, and
Mr. Bernhard C. Witolla, with professional address at 7, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Here represented by Ms Sofia Afonso-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "BAX Solar S.à r.l." (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (as defined below).

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers. Where the Board of Managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the

normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the development, marketing and sale of products and services related to renewable energy projects, including photovoltaic technologies in Luxembourg or abroad. In carrying out its activities the Company may also perform any related intermediary activities such as agent or adviser.

The purpose of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares in registered form having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder (as defined below) or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder (the Sole Shareholder), shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of Managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board of Managers). The manager(s) are/is appointed by a resolution of the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable, which sets the term of their office. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board of Managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without cause) by a resolution of the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable.

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board of Managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board of Managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the Board of Managers. The manager to whom the power of attorney has been granted shall be entitled to have a separate vote on behalf of the manager he represents in addition to his own vote.

9.5. The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. A resolution of the Board of Managers is validly passed by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The Sole Shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the Sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The Board of Managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders and to vote on their behalf.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by one or more shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Financial year and Annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the Board of Managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days immediately preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice for that general meeting, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory auditor(s) / External auditor(s) (Réviseur d'entreprises).

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

15.3. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/ external auditors (réviseurs d'entreprises) and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/ external auditors (réviseurs d'entreprises) may be re-elected.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable, shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. The Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable, may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the single manager or, as the case may be, the Board of Managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the Sole Shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable, adopted by at least half of the shareholders holding at least three-quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board of Managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

The hundred (100) shares of the Company have been subscribed as follows:

- Dr. Xuanlai He, prenamed, subscribes to fifty (50) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-); and

- Mr Bernhard C. Witolla, prenamed, subscribes to fifty (50) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-).

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Bernhard C. Witolla, born in Oppeln, Germany, on July 17, 1966, with professional address at 7, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 7, Rue du 31 Août 1942, L-5809 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Dr. Xuanlai He, de résidence à Koblenzer Str. 41, Francfort-sur-le-Main, République Fédérale d'Allemagne;
- Mr Bernhard C. Witolla, de résidence professionnelle à 7, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ici représentés par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en vertu de procurations lui délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "BAX Solar S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (telle que définie ci-dessous).

2.2. Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est le développement, la commercialisation de produits et de services relatifs aux projets d'énergie renouvelable, y compris de technologie photovoltaïque tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Dans l'exercice de ses activités, la Société pourra également exercer toute autre activité intermédiaire en rapport avec les énergies renouvelables tel qu'agent ou conseil.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne pourra pas exercer des activités réglementés du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra généralement accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant en conformité avec les règles prescrites pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles, et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Si la Société n'a qu'un associé unique (l'Associé Unique), les parts sociales sont librement transmissibles à des tiers.

Si la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales à des tiers, entre vifs, n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert des parts sociales pour cause de décès, à des tiers doit être autorisé par des associés représentant au moins trois-quarts des parts appartenant aux associés survivants.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé sur demande.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire ou que le rachat résulte dans une réduction du capital social de la Société

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Les gérants sont nommés par résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, laquelle fixe la durée de leur mandat. Si la Société est gérée par un gérant unique toute référence dans les statuts au Conseil de Gérance seront à lire comme des références au gérant unique tel qu'approprié.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans cause) par résolution de l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que requis pour assurer que l'intérêt social soit assuré ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, la nature et les circonstances de laquelle ayant fait l'objet d'une mention dans l'avis de convocation de la réunion.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés et déclarent avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation par un gérant, soit avant, soit après la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

9.4. Un gérant pourra accorder procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance. Le gérant, auquel un mandat a été accordé, aura le droit de voter séparément au nom du gérant, lequel il représente, en plus de son propre droit de vote.

9.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Une décision du Conseil de Gérance est valablement prise à la majorité des voix exprimés. Les décisions du Conseil de Gérance seront actés dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

9.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si elles avaient été prises à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les résolutions de l'Associé Unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si la société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolutions circulaires dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

12.3. Dans tous les autres cas, les décisions des associés seront adoptées lors d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les associés pourront être convoqués ou consultés par tout gérant. Le Conseil de Gérance, où, à son défaut, le commissaire aux comptes doivent convoquer ou consulter les associés, à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des actionnaires est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les assemblées générales des actionnaires seront tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés et de voter en son nom.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent uniquement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse le bilan et les comptes de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants, des commissaires aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du commissaire aux comptes (s'il y en a), au siège social de la société. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du commissaire aux comptes peut uniquement être consulté par les associés pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

14.4. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social ou à tout autre endroit de la localité du siège social, comme indiqué dans la convocation pour une telle assemblée générale, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin, pour autant que ce jour soit un jour ouvrable au Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra au jour ouvrable suivant.

14.5. S'il n'y a pas plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra au lieu et temps indiqué dans la convocation. Le bilan et les comptes de profits et pertes seront approuvés par résolution circulaire ou à l'assemblée générale annuelle dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaire(s) aux comptes/ Réviseur(s) d'entreprises.

15.1 S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, les activités de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Les activités de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises si la loi l'exige.

15.3 L'assemblée générale des associés procéderont à la nomination du/des commissaire(s) aux comptes / réviseurs d'entreprises et arrêteront leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, qui ne pourra pas dépasser six ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Des profits annuels nets de la Société cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale exigée par la Loi. Cette allocation ne sera plus exigée du moment que la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social

16.2 L'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, déterminera quel usage sera fait du solde des profits annuels nets. L'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, peut allouer ce solde au paiement d'un dividende, affecter ce solde à un compte de réserve ou le reporter à nouveau.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Associé Unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, adoptée par au moins la moitié des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminera leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés ou de par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures sous forme électronique satisfassent aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales de la Société, ont été souscrites comme suit:

- Dr. Xuanlai He, préqualifié, a souscrit cinquante (50) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-); et

- Monsieur Bernhard C. Witolla, préqualifié, a souscrit cinquante (50) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

Toutes ces parts sociales ont été libérées par paiement en argent, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500,-) est à la libre disposition de la Société. Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Bernhard C. Witolla, né à Oppeln, Allemagne, de résidence professionnelle à 7, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 7, Rue du 31 Août 1942, L-5809 Hesperange, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2011. Relation: EAC/2011/7375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011103989/511.

(110119983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Weypo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9142 Burden, 12, um Kettenhouscht.

R.C.S. Luxembourg B 50.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011111260/11.

(110127306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Wigham House (Barking) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.400.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011111257/10.

(110126760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

WE invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.

R.C.S. Luxembourg B 139.423.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale de l'actionnaire unique tenue en date du 8 février 2011 que:

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 1, rue Pierre Claude, L-4063 Esch sur Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011111258/13.

(110126736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Weypo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9142 Burden, 12, um Kettenhouscht.

R.C.S. Luxembourg B 50.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011111261/11.

(110127307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Amstel Japan Fund S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.421.

Le Rapport Annuel révisé au 31 décembre 2010 et la distribution du dividende relative aux Résolutions de l'Actionnaire unique du 11 juillet ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011111283/14.

(110125975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Work-Order S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 151.107.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111262/10.

(110127016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

1to1 Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 156.007.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111264/10.

(110127047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.018.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2010, numéro 483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABH Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2011111285/13.

(110125936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

4 i S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 59.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111265/10.

(110127103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Amon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.417.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111286/10.

(110126049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.488.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111284/11.

(110125983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Cheops Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 162.338.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the thirteenth day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Cornelius BECHTEL, born at Emmerich (Germany), on March 11th, 1968, professionally residing at 5, avenue Gaston Diderich,

hereby represented by Mr Claude CRAUSER, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg; and

Mr Jean FELL, born at Echternach (Luxembourg), on April 9th, 1956, professionally residing at 5, avenue Gaston Diderich,

hereby represented by Mr Claude CRAUSER, prenamed, in virtue of a power of attorney.

The said powers of attorney, signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

Such appearing party requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company ("société anonyme"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "Cheops Participations S.A.".*

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The authorised share capital, is fixed at ten million euro (EUR 10,000,000.-) represented by one billion (1,000,000,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

During a term of five (5) years from the date of incorporation of the company, the board of directors will be and is hereby authorised to issue shares with or without share premium and to grant options to subscribe for shares.

Such increased amounts of capital need not be subscribed for in full, but may be subscribed for, sold and issued as the board of directors may from time to time decide. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association. The board of directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The board of directors is also authorised to issue such shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights. The board of directors may delegate to any duly authorised officer of the corporation or to any other duly authorised person, the power of accepting, subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Thursday of June at 9.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2011.

The first annual meeting will be held in 2012.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1. Mr Cornelius BECHTEL, aforementioned	1,479,900 shares
2. Mr Jean FELL, aforementioned	1,620,100 shares

The three million one hundred thousand (3,100,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred euro (1.100.- EUR).

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have held a General Meeting of Shareholders of the Company, which they acknowledged to have been duly convened. After having determined that this meeting is validly constituted, the appearing parties have unanimously adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following persons are appointed as directors:

Mr. Gérard MATHEIS, born at Luxembourg (Luxembourg), on December 4th, 1962, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Mr. Jean FELL, born at Echternach (Luxembourg), on April 9th, 1956, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Mr. Cornelius BECHTEL, born at Emmerich (Germany), on March 11th, 1968, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

3. Mr. Jean FELL has been appointed as chairman of the board of directors.
4. Has been appointed statutory auditor:

Kohnen & Associés S.à r.l., 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 114 190.

5. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

6. The registered office of the company is established at 5, avenue Gaston Diderich, L 1420, Luxembourg.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le treize juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Mr Cornelius BECHTEL, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420,

ici représenté par Mr Claude CRAUSER, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg; et

Mr Jean FELL, né à Echternach (Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

ici représenté par Mr Claude CRAUSER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Lesdites procurations après signature ne varient par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Cheops Participations S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale de un euro cent (EUR 0.01) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à dix millions euro (EUR 10,000,000.-) représenté par un milliard (1,000,000,000.-) actions d'une valeur nominale de un euro cent (EUR 0.01) chacune.

Pendant une période limitée à cinq (5) ans à partir de la date d'incorporation de la société, le conseil d'administration sera et est par la présente autorisé à émettre des actions avec ou sans prime d'émission et de garantir un droit de souscription sur ces actions.

De telles augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrites intégralement, mais pourront être souscrites, vendues et émises de la manière arrêtée par le conseil d'administration au moment donné. La durée ou l'étendue de cette autorisation pourra être prolongée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions attachées à la souscription de nouvelles actions le moment donné. Le conseil d'administration pourra également émettre ces actions sans que les actionnaires n'aient un droit de souscription préférentiel. Le conseil d'administration pourra déléguer à un quelconque directeur dûment autorisé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour des représentant en tout ou en partie une telle augmentation de capital.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1.- Mr Cornelius BECHTEL, susmentionné	1,479,900 actions
2.- Mr Jean FELL, susmentionné	1,620,100 actions

Les trois millions cent mille (3.100.000) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euro (1.100.-EUR).

Assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

Mr. Gérard MATHEIS, né à Luxembourg (Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Mr. Jean FELL, né à Echternach (Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Mr. Cornelius BECHTEL, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Mr. Jean FELL est désigné comme président du conseil d'administration.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Kohnen & Associés S.à r.l., 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 114 190.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2017.

6. Le siège social de la société est établi à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Crauser, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32296. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104030/396.

(110118888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Amon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.417.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111287/10.

(110126050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

ARC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.199.

RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 DECEMBRE 2010, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 11/07/2011 sous la référence L110109427

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111292/13.

(110125933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Amon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111288/10.

(110126052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Amon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111289/10.

(110126053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Amon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111290/10.

(110126055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Amon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111291/10.

(110126057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

AS Concept Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.511.

—
Nous soussignés, FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL (R.C.S. n° B 85.775), dont le siège social se situe au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, représentée par son gérant Monsieur LA MENDOLA Vincent, dénonçons avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société AS CONCEPT GROUP SA (R.C.S. n° B-108.511) sise 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011111293/13.

(110126369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Axel Albatros A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 56.227.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011111294/10.

(110125997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

BBVA & Partners SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 154.268.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2010 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 15.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2011.

Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011111295/14.

(110125946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Coal Energy S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 337.583,40.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.144.

In the year two thousand and eleven, on tenth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Coal Energy S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 154.144 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 17 June 2010 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 1473 dated 19 July 2010, and its articles of association have been amended and restated for the last time by a deed of the undersigned notary on 17 May 2011, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder represented and the numbers of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the sole shareholder of the Company and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that 231,000 (two hundred thirty one thousand) shares in the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;

3. Decrease of the nominal value of all the shares of the Company so that each share of the Company will have a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent);

4. Creation of an authorised share capital, authorising the board of directors of the Company to issue up to 17,000,000 (seventeen million) new shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01), hence creating an authorised share capital of USD 170,000 (one hundred seventy thousand United States Dollars) in accordance with Article 32 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, without reserving to the shareholders any preferential subscription right, and limitation of the authorisation to a period expiring right five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations);

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

6. Amendment of article 12.1, article 13.2, article 15.6, article 18 of the articles of association of the Company, and insertion of an article 14.3 in the articles of association of the Company;

7. Approval of the appointment of Mr. David Johnson as new Class A Director of the Company; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company (the "Shareholder"), the following resolutions were taken:

First resolution:

It was resolved that the Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting. The Shareholder acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the meeting and confirms that it considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It was resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euros into United States Dollars using the exchange rate EUR/USD of 1/1.4614 provided by the European Central Bank as at 8 June 2011.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 337,583.4 (three hundred thirty seven thousand five hundred eighty three United States Dollars and forty Cents) and is represented by 231,000 (two hundred thirty-one thousand) shares with a nominal value of USD 1.4614 each.

Third resolution:

It is resolved to decrease the nominal value of the 231,000 (two hundred thirty one thousand) shares of the Company from USD 1.4614 each to USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each and to split the shares issued by the Company so that the share capital of the Company consists of 33,758,340 (thirty three million seven hundred fifty eight thousand three hundred forty) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, all subscribed by the sole shareholder of the Company.

Fourth resolution:

It was resolved to authorise the board of directors of the Company to issue up to 17,000,000 (seventeen million) new shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01), hence creating an authorised share capital of 170,000 USD (one hundred seventy thousand United States Dollars) in accordance with Article 32 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

It was further resolved that the board of directors of the Company is authorised to issue such new shares without reserving to the shareholder(s) any preferential subscription right.

In this respect, a report established by the board of directors of the Company justifying the limitation/suppression of the preferential subscription right of the Shareholder, prepared in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, has been produced to the Shareholder and carefully considered by it.

It was further resolved that this authorisation shall be limited to a period expiring five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it was resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company’s subscribed share capital amounts to three hundred thirty seven thousand five hundred eighty three United States Dollars and forty Cents (337,583.4 USD) represented by thirty three million seven hundred fifty eight thousand three hundred forty (33,758,340) shares having a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) each.

5.2. In addition to the share capital there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any share, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. The authorised share capital of the Company is fixed at one hundred seventy thousand United States Dollars (USD 170,000) represented by seventeen million (17,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) during a period expiring five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

5.4. Such increased amounts of capital need not be subscribed for in full, but may be subscribed for, sold and issued as the Board may from time to time decide. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association. The Board is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The Board is also authorised to issue such shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights. The Board may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.5. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.”

Sixth resolution:

it was resolved to amend articles 12.1, 13.2, 15. 6 and 18 and insert article 14.3 of the articles of association of the Company, so that they read as follows:

“ **12.1.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of a decision of the Board of Directors.”

“ **13.2.** The Board of Directors may decide to set up committees to consider matters submitted to them by the Board of Directors, including an audit committee and an appointments, remuneration and corporate governance committee. The audit committee shall be composed of at least one independent members of the Board of Directors (in the meaning of point 13 and annex II of the Commission Recommendation 2005/162/EC dated 15 February 2005).”

“ **14.3.** If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting will be deemed valid.”

“ **15.6.** As long as all or part of the Shares are admitted to trading on a regulated market within the meaning of the law dated 13 July 2007 on markets in financial instruments, the General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth, among others, the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent at least thirty (30) days prior to the meeting, (the day of the convening notice and the day of the meeting not included) (i) by registered letter, to each registered Shareholder at the Shareholder’s address in the Shareholder registry, or as otherwise instructed by such Shareholder and (ii), in the Luxembourg legal Gazette Memorial and a media as may reasonably be relied upon for the effective dissemination of information to the public throughout the European Economic Area. In case none of the Shares are admitted to trading on a regulated market within the meaning of the law dated 13 July 2007 on markets in financial instruments, the General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a public notice inserted in the Luxembourg legal Gazette Memorial C and a Luxembourg official newspaper at twice occasions prior to the general meeting within an eight-day interval at least and for the second publication eight days prior to the holding of the general meeting, and/or by any other means required by law. The shareholders of bearer shares existing only under a global certificate will be entitled to participate and vote upon sight of a certificate issued by such global depositary or by any relevant central securities depositary or member of the central securities depositary system, in which such bearer shares are deposited.”

“ Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 % (five percent) of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10% (ten percent) of the share capital.

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.”

Seventh resolution:

It was resolved to appoint Mr. David Johnson, British citizen, born on July 13, 1937 in Doncaster (United Kingdom), as class A Director of the Company, with effect as from the date of this meeting for a period of six (6) years.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation of the above text

L'an deux mille onze, le dixième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Coal Energy S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 154.144 (la «Société»). La Société a été incorporée selon un acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 17 juin 2010 et publié dans le Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1473 daté du 19 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés et refondus pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant du 17 mai 2011, par encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président requiert du notaire d'acter que:

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues par lui, sont retenus sur la liste de présence. La liste et la procuration, signées par la partie comparante et le notaire, seront annexées au présent acte, pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

II. La liste de présence a été vérifiée par le secrétaire, qui a confirmé la capacité et la qualité de l'actionnaire unique de la Société et la validité de la procuration donnée sous seing privé, et il apparaît que les 231.000 (deux cent trente-et-un mille) actions de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'actionnaire unique de la Société déclare expressément avoir été dûment informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars américains, et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les actions de la Société;
3. Diminution du montant de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société afin que la valeur nominale de chaque part sociale de la Société soit de 0,01 USD (un centime de Dollar américain);
4. Création d'un capital autorisé, autorisation par le conseil d'administration de la Société d'émettre jusqu'à 17.000.000 (dix-sept millions) de nouvelles actions ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de Dollars américain), créant ainsi un capital autorisé de 170.000 USD (cent soixante-dix mille Dollars Américain) conformément à l'article 32 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, et en limitant l'autorisation à une période 5 (cinq) ans à compter de la

date de publication de la présente autorisation dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations);

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Modification de l'article 12.1, l'article 13.2, l'article 15.6, et l'article 18 des statuts de la Société, et insertion de l'article 14.3 dans les statuts de la Société;

7. Approbation de la nomination de M. David Johnson en tant qu'administrateur de classe A de la Société; et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire») a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire reconnaît en outre unanimement que toute la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars américains, en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,4614 fourni par la Banque Centrale Européenne à la date du 8 juin 2011.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève désormais à USD 337.583,4 (trois cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt trois Dollars américains et quarante Centimes) et est représenté par 231.000 (deux cent trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de 1,4614 USD chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de diminuer le montant de la valeur nominale des 231.000 (deux cent trente-et-un mille) parts sociales de la Société de 1,4614 USD à 0,01 USD (un Centime de Dollar américain) chacune, et de diviser les actions émises par la Société afin que le capital social de la Société s'élève à 33.758.340 (trente-trois millions sept cent cinquante huit mille trois cent quarante) actions d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Centime de Dollar américain), toutes souscrites par l'actionnaire unique de la Société.

Quatrième résolution:

Il a été décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société d'émettre jusqu'à 17.000.000 (dix-sept millions) actions nouvelles ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un Centime de Dollar américain), créant ainsi un capital autorisé de 170.000 USD (cent soixante-dix mille Dollars américains) conformément à l'article 32 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Il a en outre été décidé que le conseil d'administration est autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

A cet égard, un rapport établi par les administrateurs de la Société justifiant la limitation/suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaire conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, a été produit à l'Actionnaire et soigneusement examiné par celui-ci.

Il a été également décidé que la présente autorisation soit limitée à une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de la publication de la présente autorisation dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations);

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trois cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois Dollars américains et quarante Centimes (337.583,40 USD) représenté par trente-trois millions sept cent cinquante-huit mille trois cent quarante (33.758.340) actions, ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar américain (0,01 USD) chacune.

5.2 En sus du capital social, un compte de prime peut être établi auquel toute prime d'émission versée pour toute action en sus de sa valeur nominale sera transférée. Les sommes du compte de prime peuvent être utilisées au paiement de toute action que la Société peut racheter à ses Actionnaires, à la compensation de toute perte nette réalisée, à la distribution de dividendes aux Actionnaires ou à l'affectation des fonds à la réserve légale.

5.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à 170.000.- USD (cent soixante-dix mille Dollars américains) représenté par 17.000.000 (dix-sept millions) actions ayant une valeur nominale de 0.01.- USD (un Centime de Dollar américain),

pour une période expirant 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de la présente autorisation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5.4 Ces augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrites entièrement, mais peuvent être souscrites, libérées et émises, selon décisions, de temps à autre, du Conseil d'Administration. Le terme ou le champ de cette autorisation peuvent être étendus par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de temps à autre, de la manière requise pour la modification des statuts. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription des actions nouvelles. Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre de telles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter la souscription et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale adoptée dans les conditions requises pour procéder à une modification statutaire.»

Sixième résolution:

Il a été décidé de modifier l'article 12.1, l'article 13.2, l'article 15.6 et l'article 18 des statuts de la Société, et d'insérer à un article 14.3 afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **12.1.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, par une décision du Conseil d'Administration.»

« **13.2.** Le Conseil d'Administration peut décider de constituer des commissions pour examiner les questions qui leur sont soumises par le Conseil d'Administration incluant un comité d'audit, un comité de nomination et rémunération et un comité de gouvernance d'entreprise. Le comité d'audit doit être composé au moins d'un membre indépendant du Conseil d'Administration (au sens du point 13 et de l'annexe II de la recommandation de la Commission 2005/162/EC du 15 février 2005.»

« **14.3.** Si le quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint suite à un conflit d'intérêt, les décisions prises à la majorité des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion, sont considérées comme valides.»

« **15.6.** Aussi longtemps que tout ou partie des Actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé au sens de la loi du 13 juillet 2007 relatives aux marchés d'instruments financiers, les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, au moins trente (30) jours avant, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, (i) envoyée par lettre recommandée à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné, et (ii) dans la Gazette juridique luxembourgeoise «le Mémorial C», et dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire. Pour le cas où aucune des actions ne serait admise à la négociation sur un marché réglementé au sens de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, les Actionnaires seront convoqués par un avis public inséré dans la Gazette juridique luxembourgeoise «le Mémorial C» et le journal officiel du Luxembourg à deux reprises avant l'assemblée générale dans un intervalle de huit jours et concernant la seconde publication huit jours avant la tenue de l'assemblée générale. Les Actionnaires d'actions au porteur existantes seulement en vertu d'un certificat global seront en droit de voter sur la vue d'un certificat délivré par le dépositaire mondial, ou par tout dépositaire central sécurisé ou membre d'un système de dépôt central sécurisé, auprès desquels de telles actions au porteur peuvent être déposées.»

« **Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.**

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 % (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.»

Septième résolution:

il a été décidé de nommer M. David Johnson, citoyen britannique, né le 13 juillet 1937 à Doncaster (Royaume-Uni) en tant qu'administrateur de classe A, avec effet à compter de la date de cette assemblée, et pour une durée de six (6) ans.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

En foi de quoi, nous, le notaire soussigné, établissons et apposons sceau à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même personne comparante, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire, ladite personne signa avec nous, le Notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juin 2011. Relation: EAC/2011/7850. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011104037/322.

(110119959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

BLP FINANCE- Agences d'assurances - S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 96A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 120.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111297/10.

(110126023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

D.S.O. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 13, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 161.065.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 15/07/2011

La réunion des associés qui s'est tenue en date du 15/07/ 2011 a pris acte du transfert du siège social de la Société de L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur vers L-1631 Luxembourg, 13, rue Glesener, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2011.

Orlando Teixeira / Stéphane Durand / David Demange

Associé / Associé / Associé

Référence de publication: 2011111306/14.

(110126013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CARMEUSE HOLDING S.A. du 27 mai 2011 le mandat des Administrateurs dont les noms suivent ont été renouvelés pour un nouveau terme de 4 années, venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui saturera sur les comptes 2014:

- Dominique COLLINET, domicilié 1, Route de l'Etat à B - 4520 Huccorgne (Belgique);
- Rodolphe COLLINET, domicilié 18, Fosseroule à B - 4520 Wanze (Belgique);
- Philippe COLLINET, domicilié 1, Reux à B - 5590 Conneux (Belgique);
- Alain DENEFF, domicilié 8, Avenue Guillaume Macau à B - 1050 Bruxelles (Belgique);
- Philippe de SPOELBERCH, domicilié 6, Vijverbos à B - 3150 Haacht (Belgique);

- Jean-Marie LAURENT JOSI, domicilié 42, Avenue Yvan Lutten à B -1150 Woluwe-Saint-Pierre (Belgique)
- Axel MILLER, domicilié 150, Avenue Blücher à B - 1180 Bruxelles (Belgique);
- Philip peTOMSON, domicilié 16, Avenue Astrid à B - 1950 Kraainem (Belgique).

Extrait certifié conforme
 Jacques-Bernard DE JONGH
 Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011111303/21.

(110126427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour: CIE R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial
 Société anonyme
 Experta Luxembourg
 Société anonyme
 Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011111300/16.

(110126084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Cantac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.138.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 JUIL. 2011.

Pour: CANTAC S.A.
 Société anonyme
 Experta Luxembourg
 Société anonyme
 Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011111301/15.

(110126080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Financière Figaro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.694.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 31 mai 2011

Nomination de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B-65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch en tant que réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Financière Figaro II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011111314/16.

(110126567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Dual Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 82.158.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011111308/10.

(110125995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 27 mai 2011 au siège social:

Il a été décidé de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG, RCS Luxembourg B 47771, ayant son siège social au 7, Parc d'Acticité Syrdall, L-5365 Munsbach, représentée par Monsieur Jean-Marie Gischer en tant que réviseur d'entreprises conformément aux dispositions statutaires. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Extrait certifié conforme

Jacques-Bernard De Jongh

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011111302/15.

(110126425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

VII Chateau Finance Sub A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.360.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, there appeared:

VII Chateau Finance A S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and in the process of being registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

here represented by Mr Vincent Bouffioux, accountant, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, USA, on 11 July 2011,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will exist under the corporate name of VII Chateau Finance Sub A S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of fifty pence (GBP 0.50) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manger(s) are is (are) appointed by the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of the shareholders, who fix the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed at any time by the sole shareholder, or, as the case may be, the shareholders.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of article 13 have been complied with. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if there are more than one, by the joint signature of a manager with an A signatory power (an A Manager) and a manager with a B signatory power (a B Manager).

The sole manager, or in case of plurality of managers, one A Manager and one B Manager jointly, may sub-delegate his (their) powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. The chairman shall preside all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by one A Manager and one B Manager jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position(s), any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends in accordance with the rights attributed to the shares by article 6 of the Articles.

Art. 18. The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 21. Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at the general meeting and to vote in his name.

Art. 22. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of the shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Title V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's financial year begins on the twelfth of July of each year and ends on the eleventh of July of the following year.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders in accordance with the rights attributed to the shares by article 6 of the present articles of association. Dividend distributions may only be realised in accordance with the rights attributed to the shares by article 6 of the present articles of association.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of the shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the rights attributed to the shares by article 6 of the present articles of association.

Title VII. Applicable law

Art. 27. For all matters not governed by these articles of association the shareholders refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

VII Chateau Finance A S.à.r.l., prenamed, declares to subscribe to twenty-five thousand (25,000) shares, with a nominal value of fifty pence (GBP 0.50) each.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the eleventh of July 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1300.

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 33 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:

- as A Manager

- Mr Diego Rico, company executive, born on 29 August 1965 in Bogotá (Colombia), with professional address at 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- as B Managers

- Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, born on 20 May 1963 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 33 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

- Mr Vincent Bouffioux, accountant, born on 1 May 1970 in Ottignies, (Belgium), with professional address at 33 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

VII Chateau Finance A S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et sur le point d'être enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Vincent Bouffieux, comptable, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, USA, le 11 juillet 2011,

La procurations mentionnée ci-dessus a été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de VII Chateau Finance Sub A S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante pence (GBP 0,50) chacune.

Chaque titulaire de parts sociales aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des parts sociales détenues par lui.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions de l'article 13. La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A (un Gérant A) et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B (un Gérant B).

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un Gérant A et un Gérant B conjointement; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un Gérant A et un Gérant B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes conformément aux droits spécifiques attribués aux parts sociales par l'article 6 des statuts.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 21. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Art. 22. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale de la Société commence le douze juillet de chaque année et se termine le onze juillet de l'année suivante.

Art. 24. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés conformément aux droits spécifiques attribués aux parts sociales par l'article 6 des présents statuts. La distribution de dividendes devra se faire conformément aux droits spécifiques attribués aux parts sociales par l'article 6 des présents statuts.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux droits spécifiques attribués aux parts sociales par l'article 6 des présents statuts.

Titre VII. Loi applicable

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

VII Chateau Finance A S.à.r.l., précitée, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante pence (GBP 0,50) chacune.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le onze juillet 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ EUR 1300.

Résolutions de l'associé unique

Les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera est établi au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- en tant que Gérant A:

- M. Diego Rico, company executive, né le 29 août 1965 à Bogotá (Colombie), ayant son adresse professionnelle au 645, Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- en tant que *Gérant B*

- M. Vincenzo Arnò, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- M. Vincent Bouffioux, comptable, né le 1^{er} mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée parties comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Bouffioux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juillet 2011. LAC/2011/32546. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104564/360.

(110119957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Decovia Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 112.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA S.à.r.l

Cabinet d'Experts-Comptables et Fiscaux

..., Av de la Liberté

L-1930 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011111307/14.

(110126021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Ets. Paul Vrehen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 28, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 68.290.

EXTRAIT

Ancienne adresse: L-7475 Schoos, 16, rue Principale

Nouvelle adresse: L-7475 Schoos, 28, Haaptstrooss

Schoos, le 28.07.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Paul VREHEN

Gérant

Référence de publication: 2011111311/14.

(110126147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Euro Emballage S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 43.455.

Le bilan de clôture de la liquidation au 24/02/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2011111312/11.

(110126037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

EP Sundsvall S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 6.525.575,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.306.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011111310/11.

(110125957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Exponent Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011111313/13.

(110125952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

France Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour France Investment S.A.

Stéphane HEPINEUZE

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2011111315/13.

(110125985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

FranconoFund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA

Mara Schwager

Référence de publication: 2011111316/12.

(110125947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

EuroInformation International, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 162.712.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société dénommée Euro-Information SAS société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à Strasbourg, 34, rue du Wacken, inscrite au registre de commerce sous le numéro 312730674 00016,

représentée aux fins des présentes par Frantz RUBLE, Président Euro-Information SAS, résidant au 32, rue Herder à 67000 Strasbourg,

aux termes d'un pouvoir sous seing privé donné à M. Dieter EIXLER en date du 28 juin 2011 et qui restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de Euro Information International.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Hesperange.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la fourniture de services informatiques, en matière de traitement de données, développement, vente et distribution de matériel informatique «software» et «hardware» dans tous les domaines et secteurs d'activité, notamment dans le secteur financier. Dans cette perspective, la société peut accomplir tous les investissements de nature juridique, commerciale, technique et financière et, de manière générale, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement et le développement de son objet, ainsi que toutes les opérations directement ou indirectement liées à la réalisation de son objet dans l'ensemble des champs d'activités susvisés.

Il est précisé que la société peut, en particulier, conclure tout type de convention en relation directe ou indirecte avec la réalisation de son objet dans l'ensemble des champs d'activités susvisés, comme par exemple les contrats de licence, de service après-vente ou de maintenance.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité de nature commerciale, technique et/ou financière dans le respect d'une éventuelle réglementation particulière. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000 Euros (trente et un mille euros) (capital social minimum requis) représenté par 310 (trois cents dix) actions d'une valeur nominale de 100 Euros (cents euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs en font la demande.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est soit (i) présente physiquement ou par vidéoconférence ou tout autre moyen similaire qui permette d'identifier, de parler et d'être entendu et d'écouter d'une façon ininterrompue en sorte que les participants puissent délibérer sur base de toutes les contributions des autres participants, ou (ii) représentée le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les votes du Conseil d'Administration sont à documenter dans un procès-verbal qui est à contresigner ou à confirmer par écrit, télégramme ou téléfax par tous les membres du Conseil d'Administration qui ont participé à la décision en question, et ceci au plus tard lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, le premier lundi du mois de mars à 15 heures au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence d'au moins cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures, ainsi qu'à toute autre législation particulière existante ou à venir.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012, le 1^{er} lundi du mois de mars 2012 à 15 heures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, EuroInformation SAS, préqualifiée représentée comme indiquée ci-avant, déclare qu'elle a trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social de la société, savoir trente et un mille euros (EUR 31.000,-)

Les actions ont été libérées à hauteur d'un quart en espèces de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.300 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique préqualifié et représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires/réviseurs d'entreprises à un (1).

2.- Sont nommés comme premiers membres du conseil d'administration:

- Monsieur Frantz RUBLE, Président d'Euroinformation S.A.S. -, né le 26/04/1956 à Saverne, demeurant au 32, rue Herder, 67000 Strasbourg,

- Monsieur Patrick Begey, Directeur Adjoint Euroinformation S.A.S., né le 28/09/1960 à Belfort, demeurant au 4, rue des Eglantiers, 67370 Truchtersheim,

- Monsieur Hubert Veltz, Directeur Général Adjoint Banque Transatlantique, né le 12/01/1957 à Strasbourg, résidant au 7, rue du Margrave Bernard De Bade, F-67500 Marienthal,

- Monsieur Thomas K. Mueller, CEO CIC Suisse S.A., né le 08/05/1964 à Kiel, demeurant au 36, Mettlenstrasse CH-8142 Uitikon, Suisse,

- Monsieur Pierre Alhorn, Administrateur-Délégué de la Banque de Luxembourg S.A., né le 06/06/1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Monsieur Frantz RUBLE est nommé également Président du Conseil d'Administration.

Ces derniers déclarent, chacun en ce qui le concerne, accepter le mandat qui vient de lui être confié, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

Le mandat des administrateurs ainsi désignés viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

3. Est nommé comme commissaire aux comptes pour le premier exercice: ...

KPMG SARL, 9, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, RCS B 103065.

4.- Le siège social est établi à L-2529 Howald (Hespérange), 55, rue des Scillas.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. EIXLER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 6 juillet 2011, RED/2011/1384. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113905/162.

(110130280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

FranconoFund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA
Mara Schwager

Référence de publication: 2011111317/12.

(110125948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Fyner International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 84.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 JUIL. 2011.

Pour: FYNER INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011111320/15.

(110126066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Gaia Property Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.588.

Extrait des contrats de cession de parts de la Société

En vertu de l'acte de transfert des parts prenant effet à partir de 26 juillet 2011, toutes les 20.000 parts sociales, détenues par Gaia Property Investments S.à r.l., ayant son siège social à 291 route d'Arlon L-1150 Luxembourg ont été transférée à Jupiter European Investments B.V. ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011111321/18.

(110126575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Geminus Bis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 111.064.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2011111322/11.

(110126199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Gear Investments & Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 145.104.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011111323/10.

(110125988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Genesis Smaller Companies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.867.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2011, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Genesis Smaller Companies' ont reconduit les mandats des administrateurs suivants jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

Mr. Richard Goddard, Mr. Martyn Ryan, Mr. John Christopher Wilcockson;

élu Mr. Alberto La Rocca, demeurant 116, Corso di Porta Romana, 20 1 22 Milano, Italie, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012;

et renouvelé le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Brown Brother Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011111324/18.

(110126393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

GP-1 Munich A LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.264.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der GP 1-Munich A LBC Vesta Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 12. September 2007 unter der Nummer B 132.264, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP 1-Munich A LBC Vesta Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011111325/17.

(110126141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

GP-1 Munich A LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.264.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der GP 1-Munich A LBC Vesta Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 12. September 2007 unter der Nummer B 132.264, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP 1-Munich A LBC Vesta Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011111326/17.

(110126157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Frontera Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.684.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Havertane Acquisitions Ltd., an exempted limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number OG-251900,

here represented by Mrs Aline NASSOY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Frontera Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés), incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The Company's articles of association (the "Articles") have not been amended since that date.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one Cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, to an amount of twelve thousand five hundred Euro and one Cent (EUR 12,500.01) represented by one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each;

2. To issue, with payment of a total share premium of four million three hundred forty-five thousand seven hundred thirty-four Euro and twelve Cent (EUR 4,345,734.12), one (1) new share, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the proposed share capital increase (the "New Share");

3. To accept the subscription of the New Share by the Sole Shareholder with payment of a share premium of four million three hundred forty-five thousand seven hundred thirty-four Euro and twelve Cent (EUR 4,345,734.12) by a contribution in cash of a total amount of four million three hundred forty-five thousand seven hundred thirty-four Euro and thirteen Cent (EUR 4,345,734.13) and to allocate the New Share to the Sole Shareholder;

4. To restate the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company (the “Articles”) so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) above and to give it the following content:

“ **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company’s share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro and one Cent (EUR 12,500.01) represented by one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares (“parts sociales”) (hereafter the “Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”;

5. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, to an amount of twelve thousand five hundred Euro and one Cent (EUR 12,500.01) represented by one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of four million three hundred forty-five thousand seven hundred thirty-four Euro and twelve Cent (EUR 4,345,734.12), one (1) New Share.

Subscription / Payment

There now appeared Mrs Aline NASSOY, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the New Share, and to make payment in full for such newly subscribed New Share, by a contribution in cash in an amount of one Cent (EUR 0.01), with payment of a total share premium of four million three hundred forty-five thousand seven hundred thirty-four Euro and twelve Cent (EUR 4,345,734.12).

The person appearing declares that the newly issued New Share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of four million three hundred forty-five thousand seven hundred thirty-four Euro and thirteen Cent (EUR 4,345,734.13), proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to restate the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions adopted under items 1) to 3) above and to give it the following content:

“ **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company’s share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro and one Cent (EUR 12,500.01) represented by one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares (“parts sociales”) (hereafter the “Shares”) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred euro (€ 3,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Havertane Acquisitions Ltd., une limited liability company soumise aux droits des Iles Caymans ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro OG-251900,

ici représentée par Mme Aline Nassoy, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l’enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Frontera Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cent euros et un centime (EUR 12.500,01) représenté par un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune;

2. Emission, avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions trois cent quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et douze centimes (EUR 4.345.734,12), d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de l'augmentation du capital proposée (la «Nouvelle Part Sociale»);

3. Acceptation de la souscription de la Nouvelle Part Sociale par l'Associé Unique, avec paiement d'une prime d'émission de quatre millions trois cent quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et douze centimes (EUR 4.345.734,12), par un apport en numéraire de quatre millions trois cent quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et treize centimes (EUR 4.345.734,13), et allocation de cette Nouvelle Part Sociale à l'Associé Unique;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. et de lui donner la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) représenté par un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»;

5. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cent euros et un centime (EUR 12.500,01) représenté par un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions trois cent quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et douze centimes (EUR 4.345.734,12), une (1) Nouvelle Part Sociale.

Souscription / Paiement

Ensuite a comparu Mme Aline NASSOY, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale par un apport en numéraire d'un montant de un centime (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission totale de quatre millions trois cent quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et douze centimes (EUR 4.345.734,12).

La comparante déclare que la Nouvelle Part Sociale nouvellement émise a été libérée entièrement en numéraire et que la somme totale de quatre millions trois cent quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et treize centimes (EUR 4.345.734,13) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1. à 3. et de lui donner la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) représenté par un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10748. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113940/162.

(110130410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.281.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der GP 2-Munich B LBC Vesta Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 12. September 2007 unter der Nummer B 132.281, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP 2-Munich B LBC Vesta Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011111327/17.

(110126143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.281.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der GP 2-Munich B LBC Vesta Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 12. September 2007 unter der Nummer B 132.281, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP 2-Munich B LBC Vesta Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011111328/17.

(110126158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.
